

PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

COMITE CENTRAL

BUREAU POLITIQUE

SECRETARIAT PERMANENT

DEPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION
ET AUX ARCHIVES

CABINET 



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

*Tout pour le peuple !
Rien que pour le peuple !*

**ACTE N°2026/ 006 /PCT/CC/BP/SP/DAA-CAB
PORTANT CONFIRMATION DES MEMBRES DU SECRETARIAT PERMANENT
DU BUREAU POLITIQUE DU COMITE CENTRAL ISSU DU VI^{ème} CONGRES ORDINAIRE
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL**

LE SECRETAIRE GENERAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°20-2017 du 12 mai 2017, portant loi organique relative aux conditions de création, d'existence et aux modalités de financement des Partis politiques telle que modifiée par la loi organique n°15-2025 du 27 juin 2025 ;
- Vu les Statuts du Parti Congolais du Travail ;
- Vu le Règlement intérieur du Comité Central ;
- Vu l'Acte n°2026/004/PCT/CC/BP/SP/DAA-CAB du 19 janvier 2026 portant confirmation des membres du Comité Central issu du VI^{ème} Congrès Ordinaire du Parti Congolais du Travail ;
- Vu l'Acte n°2026/005/PCT/CC/BP/SP/DAA-CAB du 19 janvier 2026 portant confirmation des membres du Bureau Politique du Comité Central issu du VI^{ème} Congrès ordinaire du Parti Congolais du Travail ;
- Considérant la nécessité.

LE SECRETARIAT PERMANENT ENTENDU,

PREND L'ACTE DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1^{er} : Sont élus membres du Secrétariat Permanent du Bureau Politique du Comité Central du Parti Congolais du Travail à l'issue du VI^{ème} Congrès ordinaire, les camarades ci-après :

1. Président du Parti Congolais du Travail : **SASSOU-N'GUESSO Denis**
2. Secrétaire Général : **MOUSSA Pierre**
3. Secrétaire à l'Organisation et à la Mobilisation : **ELENGA Faustin**
4. Secrétaire à l'Administration et aux Archives : **ALANGAMOYE-BAKARY Benoît**
5. Secrétaire aux Affaires Electorales et aux Relations avec les Institutions : **KOULOUMBOU Marie-Jeanne**
6. Secrétaire à la Communication, Porte-parole du Parti : **ILOKI Parfait Romuald**
7. Secrétaires aux Relations Extérieures et à la Coopération : **MOUNTHAULT TATU Katia Lenick**
8. Secrétaire à la Solidarité et aux Ressources Humaines : **ISSONGO Pauline**
9. Secrétaire à la Formation et à la Documentation : **ADOUA Théophile**
10. Secrétaire aux Affaires Juridiques : **BATI Benoît**

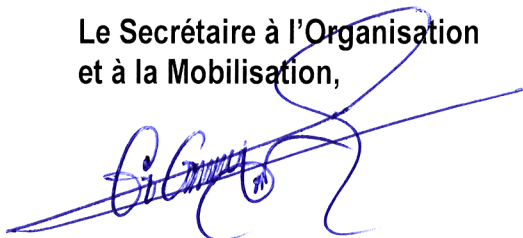
Article 2 : Le présent Acte sera enregistré, publié au journal du Parti et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le **19 JAN. 2026**

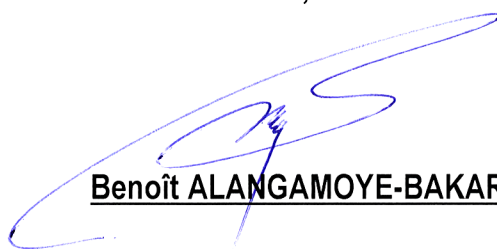
**Par le Secrétaire Général
du Parti Congolais du Travail,**


Pierre MOUSSA

**Le Secrétaire à l'Organisation
et à la Mobilisation,**


Faustin ELENGA

**Le Secrétaire à l'Administration
et aux Archives,**


Benoît ALANGAMOYE-BAKARY

**Pour le Secrétaire aux Finances,
au Portefeuille et au Patrimoine,
P.O la Secrétaire à la Solidarité
et aux Ressources Humaines,**


Pauline ISSONGO